

**PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DES SOURCES
MUNICIPALITÉ DU CANTON DE SAINT-CAMILLE**

Procès-verbal de l'assemblée ordinaire du conseil municipal, tenue le **14^e** jour du mois de **janvier** de l'an **2019**, à **19 h**, au bureau municipal, situé au 85, rue Desrivières, à Saint-Camille, à laquelle sont présents :

Présences :

- M. Philippe Pagé, maire
- M. Pierre Bellerose, conseiller
- M. Denis St-Onge, conseiller
- Mme France Thibault, conseillère
- Mme Lucie Cormier, conseillère
- Mme Anne-Marie Merrien, conseillère
- M. Clément Frappier, conseiller

1 OUVERTURE DE LA SÉANCE

M. Philippe Pagé, maire, constate le quorum à 19 h 05 et souhaite la bienvenue aux personnes présentes. Mme Julie Vaillancourt, directrice générale et secrétaire-trésorière est également présente et agira à titre de secrétaire d'assemblée.

2019-01-001

1.1 Adoption de l'ordre du jour

*Il est proposé par Clément Frappier
Appuyé par Anne-Marie Merrien
Et unanimement résolu*

QUE le point 3.9 « Validation de la fermeture du chemin Lapointe » soit ajouté à l'ordre du jour.

QUE la numérotation à partir du point 5 soit corrigée.

QUE le point 8.2 « Programme de soutien à l'établissement – 1162-00-2667 » soit ajouté à l'ordre du jour.

QUE l'ordre du jour déposé par la directrice générale et secrétaire-trésorière soit adopté en laissant le point « Varia » ouvert.

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

- 1.1.** Adoption de l'ordre du jour
- 1.2.** Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 10 décembre 2018
- 1.3.** Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du 17 décembre 2018, 19 h
- 1.4.** Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du 17 décembre 2018, 20 h 30

2. PREMIÈRE PÉRIODE DE QUESTIONS DES CITOYENS

3. ADMINISTRATION GÉNÉRALE ET FINANCEMENT

- 3.1.** Adoption des comptes à payer – Décembre 2018
- 3.2.** Journal de facturation – Décembre 2018
- 3.3.** Renouvellement cotisation annuelle ADMQ
- 3.4.** Inscription au congrès 2019 de l'ADMQ
- 3.5.** Adoption des dépenses incompressibles 2019
- 3.6.** Autorisation concernant le programme fédéral « Emploi été Canada » 2019
- 3.7.** Trio-Desjardins des Sources – Demande d'appui financier
- 3.8.** Défi Handicap des Sources – Demande d'appui financier

3.9. Validation de la fermeture du chemin Lapointe

4. LÉGISLATION

4.1. Adoption du règlement 2018-09 relatif à une Politique d'aide au développement des entreprises de la Municipalité du canton de Saint-Camille

4.2. Adoption du règlement 2018-10 relatif à la rémunération des élus de la Municipalité du canton de Saint-Camille

4.3. Avis de motion et dépôt de projet de règlement 2019-01 établissant la Politique d'harcèlement en milieu de travail

5. SÉCURITÉ PUBLIQUE

5.1. Nomination de deux lieutenants pour le Service de sécurité incendie

5.2. Autorisation d'inscription de deux pompiers à la formation d'officier non-urbain

5.3. Achat d'une tablette informatique pour le directeur incendie

5.4. Entente de service aux sinistrés – Croix-Rouge

6. TRANSPORT ET VOIRIE – AUCUN SUJET

7. HYGIÈNE DU MILIEU ET ENVIRONNEMENT

7.1. Offre de services – Guide sur la gestion des matières résiduelles

7.2. Fonds vert – Subvention annuelle 2018

8. AMÉNAGEMENT ET URBANISME

8.1. Corporation de développement de Saint-Camille – Subvention 2019

8.2. Programme de soutien à l'établissement – 1162-00-2667

9. LOISIRS ET CULTURE

9.1. Le P'tit Bonheur de Saint-Camille – Subvention 2019

9.2. Destination Saint-Camille – Subvention 2019

9.3. RAVIR – Demande d'appui financier « Semaine de la culture »

9.4. Reddition de compte Politique culturelle triennale

9.5. Les Arts et la Ville – Adhésion 2019

10. DEUXIÈME PÉRIODE DE QUESTIONS DES CITOYENS

11. CORRESPONDANCE

11.1. Copie de la correspondance

12. VARIA

13. LEVÉE DE LA SÉANCE

ADOPTÉE

2019-01-002

1.2 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 10 décembre 2018

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil ont pris individuellement connaissance du procès-verbal de la séance ordinaire du 10 décembre 2018 et qu'ils renoncent à la lecture publique du procès-verbal;

Il est proposé par France Thibault

Appuyé par Pierre Bellerose

Et unanimement résolu

QUE le procès-verbal de la séance ordinaire du 10 décembre 2018 soit adopté tel que déposé par la directrice générale et secrétaire-trésorière.

ADOPTÉE

2019-01-003

1.3 Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du 17 décembre 2018, 19 h

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil ont pris individuellement connaissance du procès-verbal de la séance extraordinaire du 17 décembre 2018, 19 h et qu'ils renoncent à la lecture publique du procès-verbal;

***Il est proposé par Clément Frappier
Appuyé par Anne-Marie Merrien
Et unanimement résolu***

QUE le procès-verbal de la séance extraordinaire du 17 décembre 2018, 19 h, soit adopté tel que déposé par la directrice générale et secrétaire-trésorière.

ADOPTÉE

2019-01-004

1.4 Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du 17 décembre 2018, 20 h 30

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil ont pris individuellement connaissance du procès-verbal de la séance extraordinaire du 17 décembre 2018, 20 h 30 et qu'ils renoncent à la lecture publique du procès-verbal;

***Il est proposé par Lucie Cormier
Appuyé par Pierre Bellerose
Et unanimement résolu***

QUE le procès-verbal de la séance extraordinaire du 17 décembre 2018, 20 h 30, soit adopté tel que déposé par la directrice générale et secrétaire-trésorière.

ADOPTÉE

2 PREMIÈRE PÉRIODE DE QUESTIONS DES CITOYENS

Mme Vicky Pellerin présente la demande de RAVIR pour l'organisation d'un quiz le 14 mars 2019. Ce quiz a comme objectif de préparer la semaine des Journées de la culture qui aura lieu du 23 au 29 septembre 2019 avec les sept municipalités du territoire.

3 ADMINISTRATION GÉNÉRALE ET FINANCEMENT

2019-01-005

3.1 Adoption des comptes à payer – Décembre 2018

***Il est proposé par Pierre Bellerose
Appuyé par Lucie Cormier
Et unanimement résolu***

QUE la directrice générale et secrétaire-trésorière soit et est autorisée à payer les comptes datés du 1^{er} au 31 décembre, selon la liste remise aux membres du conseil au montant de **71 049,55 \$**.

ADOPTÉE

3.2 Journal de facturation – Décembre 2018

Les membres du conseil prennent connaissance du journal de facturation.

2019-01-006

3.3 Renouvellement cotisation annuelle ADMQ

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil souhaitent que la directrice générale soit membre de l'ADMQ;

Il est proposé par Pierre Bellerose

Appuyé par France Thibault

Et unanimement résolu

QUE la directrice générale adhère à l'ADMQ pour l'année 2019 au montant de 463 \$, taxes en sus.

QUE la directrice générale adhère également à l'option assurance de l'ADMQ pour un montant de 348 \$, taxes en sus.

ADOPTÉE

2019-01-007

3.4 Inscription 2019 au congrès de l'ADMQ

Il est proposé par Lucie Cormier

Appuyé par Clément Frappier

Et unanimement résolu

QUE le conseil autorise la directrice générale et secrétaire-trésorière à procéder à son inscription au congrès de l'ADMQ qui se tiendra en juin 2019 au coût de 539 \$, taxes en sus.

QUE la directrice générale soit autorisée à réserver son hébergement et que ces frais ainsi que les frais de repas soient à la charge de la Municipalité sous preuve de pièces justificatives.

ADOPTÉE

2019-01-008

3.5 Adoption des dépenses incompressibles pour l'année 2019

CONSIDÉRANT QUE la directrice générale et secrétaire-trésorière a remis, à chacun des membres du conseil, une copie des dépenses incompressibles du budget 2019;

CONSIDÉRANT QUE le montant des dépenses incompressibles est de 648 846,80 \$ sur un budget de 1 219 954,79 \$;

Il est proposé par Pierre Bellerose

Appuyé par France Thibault

Et unanimement résolu

QUE le conseil adopte la liste des dépenses incompressibles 2019 déposée par la directrice générale et secrétaire-trésorière.

ADOPTÉE

2019-01-009

3.6 Autorisation concernant le programme fédéral « Emploi étudiant Canada » 2019

*Il est proposé par Lucie Cormier
Appuyé par Anne-Marie Merrien
Et unanimement résolu*

QUE la directrice générale et secrétaire-trésorière soit autorisée à soumettre une demande de subvention au gouvernement fédéral dans le cadre du programme « Emploi été Canada » 2019.

ADOPTÉE

2019-01-010

3.7 Trio Desjardins pour l'emploi – Demande d'appui financier

CONSIDÉRANT QUE le programme Trio Desjardins pour l'emploi pour l'emploi apportent plus d'emplois étudiants dans la région;

CONSIDÉRANT QU'il aide les jeunes à acquérir de l'expérience et donne un bon départ sur le marché du travail;

CONSIDÉRANT QU'il favorise le réseautage des jeunes avec les employeurs de la région et valorise l'emploi étudiant;

*Il est proposé par Pierre Bellerose
Appuyé par Clément Frappier
Et unanimement résolu*

QUE la Municipalité du canton de Saint-Camille participe financièrement en accordant un montant de 1 000 \$ à Trio étudiant Desjardins pour l'emploi pour l'année 2019.

ADOPTÉE

2019-01-011

3.8 Défi Handicap des Sources – Demande d'appui financier

CONSIDÉRANT QUE Défi Handicap des Sources offre un service d'activités estivales pour les enfants handicapés de la région de la MRC des Sources;

*Il est proposé par France Thibault
Appuyé par Clément Frappier
Et unanimement résolu*

QUE la Municipalité du canton de Saint-Camille réponde favorablement à la demande d'appui financier 2019 pour un montant de 350,00 \$.

ADOPTÉE

2019-01-012

3.9 Validation de la cession du Chemin Lapointe

CONSIDÉRANT la fermeture du chemin Lapointe par la résolution 2018-10-226;

*Il est proposé par Pierre Bellerose
Appuyé par Lucie Cormier
Et unanimement résolu*

QUE la Municipalité entérine la cession, à monsieur Normand PARENT, madame Nancy TINKER et monsieur Pierre MOISAN, des terrains constitués de l'assiette de l'ancienne rue Lapointe, maintenant nommée rue Miquelon, située sans désignation cadastrale, tel qu'indiqué dans la description technique préparée par Danick Lessard, arpenteur-géomètre, le 29 novembre 2018, sous le numéro 10 414 de ses minutes.

ADOPTÉE

4 LÉGISLATION

2019-01-013

4.1 Adoption du règlement 2018-09 relatif à une Politique d'aide au développement des entreprises de la Municipalité du canton de Saint-Camille

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité du canton de Saint-Camille désire s'impliquer activement dans le développement économique de son territoire, en y favorisant la création d'emploi tout en favorisant les principes de développement durable;

CONSIDÉRANT QUE les pouvoirs sont conférés depuis 2006 aux municipalités par la *Loi sur les compétences municipales*;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité peut ainsi adopter un programme d'incitatifs fiscaux et financiers pour certaines entreprises et coopératives visant à s'établir sur son territoire, à s'y relocaliser ou à agrandir ou moderniser leurs installations en vue de stimuler l'activité économique de la municipalité;

CONSIDÉRANT QU'un avis de motion a été donné le 10 décembre 2018 par le conseiller Clément Frappier qui a également déposé le projet de règlement;

Il est proposé par Clément Frappier

Appuyé par Denis St-Onge

Et unanimement résolu

QUE le conseil de la Municipalité du canton de Saint-Camille, afin d'assurer le développement commercial et industriel de son territoire, adopte le règlement 2018-09 relatif à une Politique d'aide au développement des entreprises de la Municipalité du canton de Saint-Camille.

ADOPTÉE

2019-01-014

4.2 Adoption du règlement 2018-10 relatif à la rémunération des élus de la Municipalité du canton de Saint-Camille

CONSIDÉRANT QU'un avis de motion relatif au présent règlement a été donné par le conseiller Clément Frappier lors de la séance régulière du 10 décembre 2018;

CONSIDÉRANT QUE le projet de règlement a été déposé par le conseiller Clément Frappier lors de la séance régulière du 10 décembre 2018;

CONSIDÉRANT QU'une copie du présent règlement a été transmise aux membres du conseil présents au plus tard deux (2) jours juridiques avant la séance à laquelle le présent règlement doit être adopté et que tous les membres du conseil présents déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture, conformément à l'article 445 du *Code municipal*;

***Il est proposé par Pierre Bellerose
Appuyé par Anne-Marie Merrien
Et résolu à l'unanimité des conseillers présents***

QUE la Municipalité du canton de Saint-Camille adopte le règlement 2019-01 relatif à la rémunération des élus municipaux de la Municipalité du canton de Saint-Camille.

ADOPTÉE

2019-01-015

4.3 Avis de motion et dépôt du projet de règlement 2019-01 établissant la Politique d'harcèlement au travail

AVIS DE MOTION est par la présente donné par le conseiller Pierre Bellerose qu'à une séance subséquente le règlement 2019-01 établissant une Politique d'harcèlement au travail soit adoptée.

Conformément à l'article 445 du Code municipal, le conseiller Pierre Bellerose dépose le projet de règlement 2019-01 établissant une Politique d'harcèlement au travail.

Ce projet de règlement est disponible pour consultation au bureau de la Municipalité sur les heures d'ouverture.

5 SÉCURITÉ PUBLIQUE

2019-01-016

5.1 Nomination de deux lieutenants pour le Service de sécurité incendie

CONSIDÉRANT la recommandation du Directeur incendie de nommer deux lieutenants au sein du Service de sécurité incendie;

***Il est proposé par Lucie Cormier
Appuyé par Pierre Bellerose
Et unanimement résolu***

QUE Patrick Charland et Loïc Ollivault soient nommés lieutenants du Service de sécurité incendie de Saint-Camille.

ADOPTÉE

2019-01-017

5.2 Autorisation d'inscription de deux pompiers à la formation d'officier non-urbain

CONSIDÉRANT QUE pour être lieutenant, il faut avoir suivi la formation d'officier non-urbain;

***Il est proposé par Pierre Bellerose
Appuyé par Anne-Marie Merrien
Et unanimement résolu***

QUE le directeur incendie, Toni Marcotte, soit autorisé à inscrire M. Patrick Charland et M. Loïc Ollivault à la formation d'officier non-urbain.

ADOPTÉE

2019-01-018

5.3 Achat d'une tablette informatique pour le directeur incendie

CONSIDÉRANT QUE le travail de prévention du directeur incendie nécessite un outil de travail adéquat pour le logiciel BeeOn du SSI de la Municipalité du canton de Saint-Camille;

CONSIDÉRANT QU'une tablette informatique Microsoft 4G est le meilleur outil pour l'utilisation du logiciel;

CONSIDÉRANT QUE la Régie des Trois Monts et M. Toni Marcotte se partageraient la facture avec la Municipalité;

Il est proposé par Pierre Bellerose

Appuyé par Clément Frappier

Et unanimement résolu

QUE le directeur incendie soit autorisé à acheter une tablette informatique au montant approximatif de 1 500 \$.

QUE la Municipalité rembourse le tiers de la facture à M. Marcotte pour un montant approximatif de 500 \$.

ADOPTÉE

2019-01-019

5.4 Entente de service aux sinistrés – Croix Rouge

CONSIDÉRANT QUE les municipalités doivent prendre des mesures pour assurer la protection des personnes et des biens contre les sinistres, conformément à plusieurs textes législatifs, notamment la *Loi sur la sécurité civile* (L.R.Q. chapitre S-2.3) et le *Code municipal* (L.R.Q., C.C. -27);

Il est proposé par France Thibault

Appuyé par Denis St-Onge

Et unanimement résolu

QUE la directrice générale et secrétaire-trésorière, Mme Julie Vaillancourt ainsi que le maire, M. Philippe Pagé soient autorisés à signer l'entente d'une durée de trois ans.

QUE les coûts reliés à cette entente soient de 170 \$ par année.

ADOPTÉE

6. TRANSPORT ET VOIRIE – AUCUN SUJET

7 HYGIÈNE DU MILIEU ET ENVIRONNEMENT

2019-01-020

7.1 Offre de services – Guide sur la gestion des matières résiduelles

CONSIDÉRANT QUE le compost sera implanté en mai 2019 dans la Municipalité du canton de Saint-Camille;

CONSIDÉRANT QU'il est opportun de bien informer les citoyens concernant l'implantation du compost et le tri des matières résiduelles;

***Il est proposé par Clément Frappier
Appuyé par France Thibault
Et unanimement résolu***

QUE le conseil autorise l'offre de services pour la confection d'un guide sur la gestion des matières résiduelles.

QUE les coûts de 1 375 \$, taxes en sus, pour la confection du guide et les coûts d'impression de 1 678 \$, taxes en sus, soient partagés avec la Municipalité d'Ham-Sud.

ADOPTÉE

7.2 Fonds vert – Subvention annuelle 2018

Le maire informe les personnes présentes que la Municipalité a reçu la subvention du Fonds vert pour l'année 2018 au montant de 5 644,34 \$.

8 AMÉNAGEMENT, URBANISME ET DÉVELOPPEMENT

2019-01-021

8.1 Corporation de développement de Saint-Camille – Subvention 2019

CONSIDÉRANT QUE la Corporation de développement socio-économique de Saint-Camille a initié plusieurs projets structurants en développement dans le milieu;

CONSIDÉRANT QU'elle a permis de soutenir la tenue d'activités rassembleuses à Saint-Camille;

***Il est proposé par Pierre Bellerose
Appuyé par Anne-Marie Merrien
Et unanimement résolu***

QUE la Municipalité du canton de Saint-Camille verse une subvention de 13 500 \$ à la Corporation de développement socio-économique de Saint-Camille.

QUE ladite subvention soit versée en deux versements de 6 750 \$ chacun, le premier versement le ou avant le 15 janvier 2019 et le deuxième versement le ou avant le 15 juin 2019.

ADOPTÉE

2019-01-022

8.2 Programme de soutien à l'établissement – Matricule 1162-00-2667

CONSIDÉRANT QUE le Programme de soutien à l'établissement est une subvention équivalente au remboursement de la taxe foncière sur les bâtiments résidentiels selon certains critères, pour une durée de deux ans et demi;

CONSIDÉRANT le paiement complet des taxes foncières 2018 pour le matricule 1162-00-2667;

CONSIDÉRANT QUE la demande de remboursement a été faite avant le 1^{er} août 2015;

***Il est proposé par Denis St-Onge
Appuyé par Clément Frappier
Et unanimement résolu***

QUE la Municipalité rembourse ledit montant de taxes foncières sur la valeur du bâtiment du matricule 1162-00-2667.

ADOPTÉE

9 LOISIRS ET CULTURE

2019-01-023

9.1 Le P'tit Bonheur de Saint-Camille – Subvention 2019

CONSIDÉRANT QUE le P'tit Bonheur est un acteur important dans la Municipalité du canton de Saint-Camille;

***Il est proposé par France Thibault
Appuyé par Anne-Marie Merrien
Et unanimement résolu***

QUE la Municipalité du canton de Saint-Camille verse une subvention de 3 500 \$ au P'tit Bonheur pour l'année 2019.

QU'un montant additionnel de 1 000 \$ soit versé au P'tit Bonheur pour le prêt de leurs locaux durant l'année 2019.

QUE ladite subvention soit versée en deux versements de 2 250 \$ chacun, le premier versement le ou avant le 15 janvier 2019 et le deuxième versement le ou avant le 15 juin 2019.

ADOPTÉE

2019-01-024

9.2 Destination Saint-Camille – Subvention 2019

CONSIDÉRANT QUE Destination Saint-Camille est un acteur important dans la Municipalité notamment pour le centre le Camillois;

Le conseiller M. Denis St-Onge demande le vote pour la subvention versée à Destination Saint-Camille.

***Il est proposé par Anne-Marie Merrien
Appuyé par Pierre Bellerose
Et majoritairement résolu par voix exprimées (5 pour, 1 contre)***

QUE la Municipalité du canton de Saint-Camille verse une subvention de 12 000 \$ à Destination Saint-Camille pour l'année 2019.

QUE ladite subvention soit versée en deux versements de 6 000 \$ chacun, le premier versement le ou avant le 15 janvier 2019 et le deuxième versement le ou avant le 15 juin 2019.

ADOPTÉE

2019-01-025

9.3 RAVIR – Demande d'appui financier « Semaine de la culture »

***Il est proposé par France Thibault
Appuyé par Clément Frappier
Et unanimement résolu***

QUE la Municipalité appuie financièrement RAVIR pour la tenue d'un quiz afin de préparer la semaine des Journée de la culture 2019 au montant de 150 \$.

ADOPTÉE

2019-01-026

9.4 Reddition de compte Politique culturelle triennale

CONSIDÉRANT le compte rendu de la bibliothèque pour l'activité d'écriture prévue dans la Politique culturelle triennale;

CONSIDÉRANT le compte rendu de l'école Christ-Roi pour la subvention accordée dans le cadre de la Politique culturelle triennale;

***Il est proposé par Pierre Bellerose
Appuyé par Anne-Marie Merrien
Et unanimement résolu***

QUE la Municipalité verse le 1 000 \$ pour l'activité d'écriture de la bibliothèque.

QUE la Municipalité verse 90 % du 3 000 \$ prévu à l'école pour la Politique culturelle triennale.

ADOPTÉE

2019-01-027

9.5 Les Arts et la Ville – Adhésion 2019

***Il est proposé par Pierre Bellerose
Appuyé par France Thibault
Et unanimement résolu***

QUE la Municipalité du canton de Saint-Camille adhère au réseau Les Arts et la Ville pour l'année 2019, au montant de 160 \$.

ADOPTÉE

10 DEUXIÈME PÉRIODE DE QUESTIONS DES CITOYENS

11 CORRESPONDANCE

11.1 Copie de la correspondance

La directrice générale et secrétaire-trésorière remet une copie de la correspondance aux élus municipaux.

12 VARIA

2019-01-028

13 LEVÉE DE LA SÉANCE

***Il est proposé par Pierre Bellerose
Et unanimement résolu***

QUE la présente séance soit levée à 19 h 41.

ADOPTÉE

Philippe Pagé
Maire

Julie Vaillancourt
Directrice générale et secrétaire-
trésorière